

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 juin 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Michael BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Jean-Marc COPPOLA - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Régine GOURDIN - Roland BLUM représenté par Albert GUIGUI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Eugène CASELLI - Sandrine D'ANGIO représentée par Antoine MAGGIO - Patrick GHIGONETTO représenté par Patrick BORE - Roland GIBERTI représenté par Laure-Agnès CARADEC - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Louisa HAMMOUCHE - Laurence LUCCIONI représentée par Daniel HERMANN - Christophe MASSE représenté par Marc LOPEZ - Florence MASSE représentée par Vincent GOMEZ - Guy MATTEONI représenté par Laurent LAVIE - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Grégory PANAGOUDIS représenté par Guy PONTOUS - Roland POVINELLI représenté par Janine MARY - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Roger RUZE représenté par Bernard MARTY - Martine VASSAL représentée par Marine PUSTORINO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Alain CHOPIN.

Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

AEC 004-222/14/CC

■ Attribution d'une subvention à la Soléam pour la requalification d'un tronçon de l'avenue des Pâquerettes dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté des Hauts de Sainte-Marthe, à Marseille 14ème arrondissement et approbation d'une convention.

DUF 14/11471/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Zone d'Aménagement Concerté des Hauts de Sainte Marthe a été créée par délibération du Conseil Municipal de la Ville de Marseille du 13 décembre 2004.

Par délibération du 13 novembre 2006, la Ville de Marseille a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC, après avoir recueilli au préalable l'avis de la Communauté urbaine MPM sur le programme des équipements publics.

En vertu de l'article L.300-4 du Code de l'Urbanisme, la Ville de Marseille a confié l'aménagement de l'opération de la ZAC des Hauts de Sainte Marthe à Marseille Aménagement dans le cadre d'une convention de concession approuvée par le Conseil Municipal du 2 octobre 2006.

Compte tenu des études réalisées dans le cadre de l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté des Hauts de Sainte Marthe, la réalisation de nouveaux équipements sont apparus nécessaires pour permettre le bon fonctionnement de la ZAC et de ses abords ; le programme des équipements publics de la ZAC a donc été modifié dans ce sens et reçu l'avis favorable de Marseille Provence Métropole quant aux équipements relevant de sa compétence par délibération en date du 13 décembre 2013.

A ce titre le programme des équipements publics modifié prévoit la réalisation des travaux d'élargissement et de requalification d'un tronçon de l'avenue des Pâquerettes entre l'avenue Campagne Barielle et le chemin de Saint mitre à Four de Buze/rue des Aygadiers.

Par délibération AEC 021-886/13/CC du 13 décembre 2013, Marseille Provence Métropole a attribué une subvention d'un montant de 215 280 euros à Marseille Aménagement pour la réalisation de cet ouvrage, en vertu des dispositions des articles L300-5 III et L.1523-2 du Code Général de Collectivités Territoriales, qui prévoient que le concessionnaire est habilité à recevoir de toute collectivité toute aide et subvention au bénéfice de l'opération, après avoir obtenu l'accord de la collectivité concédante

L'avancement des études engagées en concertation avec les services de la Communauté Marseille Provence Métropole, a donné lieu à des évolutions techniques de l'ouvrage à réaliser, ce qui a pour conséquence de porter son coût de 215 280 euros TTC à 320 400 euros TTC.

Afin de prendre en compte cette évolution il est proposé au Conseil de Communauté de porter le montant de la subvention à 320 400 euros en approuvant la convention ci annexée.

Par ailleurs, il convient de noter que la SAELM Marseille Aménagement a été dissoute à l'issue d'une fusion absorption avec la Soleam ; ainsi la concession d'aménagement de la Zone d'Aménagement

Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014

Concerté des Hauts a valablement été transféré à la SPL SOLEAM par avenant en date du 14 mars 2014

Compte tenu de cette fusion absorption, et en l'absence de délibération de la Ville de Marseille sur la convention initiale, eu égard au calendrier des séances du Conseil Municipal, il est proposé au Conseil de Communauté d'annuler la convention initiale et d'approuver une nouvelle convention prenant en compte l'intégralité des évolutions précitées.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du conseil Municipal de la Ville de Marseille du 13 décembre 2004 du Conseil Municipal de la Ville de Marseille approuvant le dossier de création de la Zone d'aménagement concerté « Les Hauts de Sainte Marthe »
- La délibération du 26 juin 2006 du Conseil de Communauté de MPM émettant un avis favorable sur le programme des équipements publics relevant de sa compétence et établi dans le cadre de la ZAC des « Hauts de Sainte Marthe »
- La délibération du Conseil Municipal de la Ville de Marseille du 13 novembre 2006 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC des « Hauts de Sainte Marthe »
- La délibération du Conseil de Communauté du 13 décembre approuvant le programme des équipements publics modifié
- La délibération 021-886/13/CC du Conseil de communauté du 13 décembre 2013 attribuant une subvention à Marseille Aménagement pour la requalification d'un tronçon de l'avenue des Pâquerettes dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté des Hauts de Sainte-Marthe, à Marseille 14ème arrondissement

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a souhaité participer au financement de la requalification et de l'élargissement de l'avenue des Pâquerettes prévus au Programme des Equipements Publics de la ZAC des Hauts de Sainte Marthe dont l'aménagement est confié à Soleam ;
- Que le montant de cette subvention doit être réévalué pour tenir compte de l'avancé technique du projet ;
- Que Saelm Marseille Aménagement a été dissoute à l'issue d'une fusion absorption avec la Soleam, et la concession d'aménagement de la ZAC des Hauts a valablement été transféré à la Spl Soleam par avenant en date du 14 mars 2014

Après en avoir délibéré :

Décide

Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014

Article 1 :

Est retirée la délibération n° 021-886/13/CC du Conseil de communauté du 13 décembre 2013.

Article 2 :

Est attribuée une subvention de 320 400 euros à la Soleam dans le cadre de la Zone d'Activité Concertée des Hauts de Sainte-Marthe à Marseille 14^{ème} arrondissement.

Article 3 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec la Soleam.

Article 4 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention

Article 5 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté urbaine Opération n° 2010 / 00035- Nature 20422 - Fonction 822 – Sous-politique C 310

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à l'Urbanisme - PLUI
Aménagement Communautaire

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'espace communautaire,
Patrimoine foncier, Protection et Sécurité
des espaces communautaires

Laure-Agnès CARADEC

Guy SAUVAYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER